

# AVIS PUBLIC AUX SINISTRÉS

## SUITE AUX INONDATION SURVENUES EN MAI DERNIER

COMMENT OBTENIR DE L'INFORMATION  
SUR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ?

### POUR LES RÉSIDENCES PRINCIPALES UNIQUEMENT

Le ministère de la Sécurité publique a mis en place pour votre municipalité un programme visant à procurer une aide humanitaire de dernier recours aux personnes ayant effectué des mesures préventives temporaires ou ayant subi des dommages matériels non assurables. Afin de connaître vos droits, obligations et recours, vous disposez de plusieurs moyens d'information.

#### TROIS MOYENS DE VOUS INFORMER

##### EN LIGNE

Renseignements  
et formulaires disponibles en  
ligne

[www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca)

24 heures sur 24

##### SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

Explication des droits,  
obligations et recours possibles

**Le lundi 12 juin 2017**

**À 19 h**

**Au Pavillon municipal**  
(à l'arrière de la Commission scolaire)  
**14, rue du Vieux-Chemin**  
**Témiscouata-sur-le-Lac**  
**Quartier Cabano**

**Information – Service aux  
citoyens : 418 854-2116**

##### RENCONTRES INDIVIDUELLES

Bureau temporaire pour  
rencontres individuelles

**À déterminer**



Sécurité publique  
Québec